

Création de l'Agence européenne pour la reconstruction

1999/0132(CNS) - 27/10/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant définitivement le rapport de Mme Doris PACK (PPE/DE, D) dont le vote avait été reporté lors de la session parlementaire de septembre 1999, le Parlement européen a approuvé la proposition visant la création d'une agence européenne pour la reconstruction avec les amendements adoptés lors de sa séance du 16.09.1999. Pour mémoire, les amendements votés par le Parlement demandaient que l'Agence puisse également mettre en oeuvre des mesures d'accompagnement, notamment en faveur des institutions démocratiques de la société civile. Le Parlement demandait également que les efforts de reconstruction se conjugent avec ceux de la population du Kosovo et que le centre opérationnel de l'Agence puisse travailler en toute autonomie. Le Parlement insistait également pour éviter que deux structures différentes (ECHO et l'Agence) travaillent à la reconstruction du Kosovo. Il demandait en conséquence que le développement de l'Agence s'accompagne d'une réduction progressive des activités d'ECHO. Enfin, le Parlement insistait pour que l'Agence agisse sous la responsabilité de la Commission et que dès le début des mesures concrètes et efficaces de lutte contre la fraude et la corruption soient mises en place.